

HÔTEL D'ANNAM (CHUC), Dalat

Les Annamites et Dalat
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 juin 1923)

Nous n'avons jamais mis en cause la station de Dalat elle-même, mais seulement les jongleries qu'on s'est permises avec nos millions qui sont allés on ne se sait où, sous le prétexte des travaux au Langbian. Avec les millions qu'on a dépensés, nous aurions dû avoir une station hors ligne, incomparable, accessible à un grand nombre de familles françaises et indigènes, offrant des conditions de séjour agréable et bon marché. Au lieu de cela, qu'avons-nous ? Relativement peu de choses et les gaspillages continuent. Il n'y a que les gouverneurs, les administrateurs, les grands chefs, les gros négociants, industriels, des avocats, bref, le dessus du panier social qui puissent s'y rendre. Pour le reste de la population, Dalat apparaît un paradis ; on en parle souvent, on n'y va jamais, et pour cause !

Notre confrère (*l'Impartial*) propose généreusement un hôtel indigène. C'est fort gentil, mais, instruit par l'expérience de l'affaire du Bungalow du Cap [Saint-Jacques] et du Restaurant Annamite à l'Exposition de Marseille [confiés à Frassetto de préférence à des Annamites], nous voulons être fixés sur le sort du futur hôtel annamite ; sera-t-il construit pour les Annamites ou pour un hôtelier aimé des dieux ?

En principe, on nous dira qu'aucun hôtel n'a jamais été établi pour faire la fortune d'un « hôtelier présomptif » mais en fait, nous savons que ces petites combinaisons ont toujours été l'aboutissement des meilleures suggestions.

L'exemple de l'hôtel du Cap et du restaurant annamite à Marseille a été, sur ce point, édifiant. Nous voudrions être renseignés, tout en déclarant que le principe d'un hôtel annamite est excellent et que nous l'approuvons hautement.

(*La Tribune indigène*)

N.D.L.R. — Ainsi parle *la Tribune indigène* au sujet d'un très bel article de notre confrère *l'Impartial* rappelant à l'Administration que les Annamites, eux aussi, auraient intérêt à profiter de la station d'altitude et qu'on devrait penser à eux.

Seulement les Annamites — qui sont les payeurs — se demandent avec effroi quelle serait encore la note à payer.

Il serait temps qu'un Gouverneur général énergique mit fin à l'effroyable gabegie dont les meilleurs buts sont toujours le vertueux prétexte.

Seulement, c'est bien difficile à éviter puisqu'en présence du manque général d'initiative dans cette bonne Cochinchine, le Gouvernement doit tout faire.

Un hôtel annamite à Dalat
par LAN
(*L'Écho annamite*, 2 février 1928)

Un hôtel annamite à Dalat ! Quelle jolie chose !

Il y a cinq ans, nous avons l'occasion d'entretenir quelques Annamites de Cochinchine, venant villégiaturer à Dalat, du projet d'installer un hôtel annamite dans ce centre.

Au début de 1926, l'*Écho annamite* a publié une étude détaillée sur la station d'altitude en question.

L'auteur y a passé en revue le régime administratif, financier et économique de la région, en accordant de longs développements aux travaux entrepris et à entreprendre, pour terminer par le chapitre Dalat et les Annamites, où il a fait ressortir la nécessité d'un hôtel pour les Annamites, si on ne voulait pas faire du Langbian une station de repos accessible exclusivement aux Européens.

Notre visite à l'Eden indochinois, après un an d'absence, nous a offert une agréable surprise, matérialisée, peut-on dire, par l'Hôtel d'Annam, dont l'inauguration eut lieu le 22 janvier 1928.

Hôtel d'Annam, appellation modeste, mais suggestive d'une œuvre en tous points digne d'éloges.

M. Nguyen ngoc Chuc, son propriétaire, est de nos amis. Gros commerçant à Mytho, où il est très connu et estimé, il s'est installé à Dalat il y a trois ans, non pour y faire fortune, car il a des intérêts en Cochinchine, mais pour se soigner d'une maladie nécessitant le repos à certaine altitude.

Donc, notre ami est venu en malade à Dalat. Maintenant, il s'y porte bien.

L'idée lui est venue de s'y établir.

Il achète une maisonnette en bois, au village annamite ; une maison qui n'en est pas une, ouverte à tous les vents ; mais il l'aime, il a un « chez soi » qu'il préfère aux hôtels.

Après un séjour de quelques mois, l'oisiveté l'effraie. Homme d'affaires, il ne peut supporter une vie sans activité. Avec la claire vision des choses qui fait la caractéristique des hommes de sa trempe, il voit, étudie et s'improvise entrepreneur et fournisseur.

Tout en s'occupant de nouvelles affaires, il demande la concession d'un terrain, pour s'y construire une maison, puis deux, puis trois : gracieuses villas édifiées sur un mamelon naguère occupé par de misérables paillotes autour desquelles poussent roses, œillets, hortensias et autres fleurs dont la couleur et le parfum charment les yeux et l'odorat.

Cependant, M. Chuc n'est pas un égoïste. En s'occupant de sa personne, il n'oublie point ses compatriotes qui viennent se rétablir ici et qui n'y trouvent pas le confort si nécessaire aux malades.

C'est ainsi qu'il vient de mettre ses deux villas à la disposition de nos compatriotes à Dalat.

L'Hôtel d'Annam est né.

Il comporte quatre chambres de 4 m. x 7, et trois chambres « doubles » de 4 m. 5 x 8.

Chaque villa a sa salle de restaurant, son salon commun.

L'électricité y sera installée très prochainement. Des citernes fournissent l'eau pour le bain. Des garages vont être construits pour les autos.

Notre ami nous explique qu'il n'a pas l'intention de faire de ses deux maisons un hôtel. Ce n'est, somme toute, qu'une solution provisoire, lui permettant de satisfaire, dès maintenant, aux *desiderata* de nos compatriotes en villégiature à Dalat, qui se trouvent plus à l'aise, plus libres, dans un hôtel annamite qu'au Langbian Palace ou à l'Hôtel Desanti. Il tente un essai, et si les résultats sont concluants, il construira un véritable hôtel.

Nous félicitons de tout cœur M. Chuc de la louable initiative qu'il vient de prendre.

Grâce à lui, nous avons maintenant notre « chez nous » à Dalat, et nous pouvons y venir sans craindre de coucher à la belle étoile parmi les fauves.

Toutefois, nous ne terminerons pas notre article sans songer que l'Administration, qui encourage et développe le tourisme au Langbian, encourage aussi les initiatives privées secondant efficacement l'effort officiel en ce sens.

Le Langbian Palace et le Grand Hôtel bénéficient chacun d'une subvention administrative, encore qu'ils soient construits par l'Administration et que les gérants ne fassent que les exploiter pour leur propre compte.

L'Hôtel d'Annam est la propriété de M. Chuc, dont l'œuvre n'est pas sans conséquences favorables au développement de Dalat.

Elle mérite toute la sollicitude du gouvernement, et nous espérons fermement que M. le résident-maire L'Helgoualc'h l'appréciera à sa juste valeur.

Hôtel
de M. NGUYEN NGOC CHUC
à Dalat (Langbiang)
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1928)

Chambres meublées avec tout le confort moderne, spacieuses.

Pension aux mois et à la journée.

Prix raisonnables.

Départ de Saigon pour Dalat :

Tous les matins et vendredis soirs.



SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1929)

Une bachelière annamite. — Nous avons appris avec plaisir le succès remporté par M^{lle} Nguyen-thi-Anh, fille de M. Ng.-ngoc-Chuc, riziculteur à An-hoa (Mytho) et propriétaire de l'Hôtel d'Annam à Dalat.

Agée de 18 ans, cette jeune fille vient d'être reçue au baccalauréat ès lettres par la faculté de Paris où elle va continuer ses études supérieures

Nous adressons nos félicitations à son père, M. Chuc.

Annuaire de toute l'Indochine, 1933, p. 692 :

HOTEL D'ANNAM.
Téléphone n° 35.
Gérant : Laugié.

LA PERLE DE L'INDOCHINE : DALAT
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1933)

.....
Il y a quatre hôtels à Dalat : le Langbian Palace, grand hôtel de luxe avec tout le confort moderne (30 chambres avec salle de bains) ; Le grand hôtel du Parc (70 chambres) ; l'hôtel Desanti (petits pavillons isolés sur les bords du lac) ; l'hôtel d'Annam (25 chambres) et la pension de famille Mostini.

23 avril 1943
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 mai 1943, p. 873-874)

Article premier. — M. Nguyễn-ngoc-Ut, gérant hôtel d'Annam, de nationalité sujet français de Cochinchine, domicilié à Dalat, est autorisé à détenir et à utiliser, dans les conditions prévues par l'arrêté du 14 février 1939, un poste récepteur de radiodiffusion de la 2^e catégorie servant uniquement à la réception de signaux ou communications n'ayant pas le caractère de correspondances particulières.

Droit d'usage : 8 \$ 00

Emplacement du poste : Hôtel d'Annam, Dalat
Nom du fournisseur (ou du dernier détenteur): Lê-huu-Phuong, Saïgon
Marque et n° mle de l'appareil : R. C. A. Victor, n° 58.093
Nombre de lampes : six lampes.

Art. 2. — Le bénéficiaire devra aviser par écrit le Résident Supérieur en Annam des changements d'emplacement éventuels du poste. Il devra également l'aviser sans délai, en cas de cession du poste à un tiers, et dans ce dernier cas, fournir le nom et l'adresse du nouveau détenteur.
